

INSCRIPTION - MODE D'EMPLOI

Concours d'entrée - printemps 2024

1 – LES CURSUS ET LES FORMATIONS

Le **pôle Aliénor** est un établissement accrédité par le ministère de la Culture à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement supérieur.

Diplômes et domaines d'études

Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)

Selon le département d'études, la formation est dispensée à Poitiers ou à Tours.

Elle est ouverte dans la discipline « instrumentiste chanteur », dans les domaines suivants :

- Musiques classiques à contemporaines :
 - Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba (à Tours)
 - Percussions (à Tours)
 - Cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse
 - Saxophone
 - Piano
- Musique ancienne : tous instruments, chant, orgue
- Musiques traditionnelles : aires culturelles de France (tous instruments, chant)

Ce diplôme est associé à un cursus universitaire menant à une licence de musicologie. Ces deux diplômes, indissociables, sont délivrés par le pôle Aliénor et l'Université de Tours pour les départements des cuivres et des percussions et par le pôle Aliénor et l'Université de Poitiers pour les autres.

Il est possible d'articuler ce cursus avec la formation menant au **DE**.

Diplôme d'État (DE) de professeur de musique

La formation menant uniquement au DE est ouverte dans les disciplines suivantes :

- Enseignement instrumental ou vocal, domaines et options :
 - Classique à contemporain : tous les domaines du DNSPM (cf. ci-dessus) ; bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson) ; chant
 - Musique ancienne : tous instruments, chant, orgue
 - Musiques traditionnelles : toutes aires culturelles, tous instruments et chant
 - Jazz et musiques improvisées : tous instruments et chant
 - Musiques actuelles amplifiées : tous instruments et chant
- Accompagnement au piano, option musique
- Formation musicale

Parcours de formation

1 - Parcours de formation pour les domaines concernés par le DNSPM/licence

Dans ces domaines, le concours d'entrée est unique. Les candidats admis auront donc accès à l'ensemble de l'offre de formation. Deux possibilités s'offrent :

- Un cursus visant à obtenir le double diplôme DNSPM/licence (durée de référence des études : 6 semestres)
- Un cursus visant à obtenir le double diplôme DNSPM/licence et le diplôme d'État de professeur de musique (durée totale des études : 6 à 8 semestres). Cette formation est communément accessible à partir de la 3^e année de formation au DNSPM par une procédure interne d'admission. Elle peut toutefois être envisagée à partir de la 2^e année, en fonction du profil de l'étudiant à l'entrée dans la formation, des acquis antérieurs validés, de son projet de cursus et de l'évaluation continue.

Les candidats admis auront, s'ils le souhaitent, la possibilité d'articuler ce cursus avec un autre DNSPM, sous réserve de réussite au concours d'entrée dans le 2nd domaine d'études.

2 - Parcours de formation pour les disciplines concernées par le DE

Les candidats admis auront plusieurs possibilités de parcours :

- DE seulement (durée de référence : 6 semestres)

Les compétences attendues pour l'obtention du DE sont celles de la fin d'un 1^{er} cycle d'enseignement supérieur, augmentées de compétences pédagogiques spécifiques. En conséquence, le profil attendu à l'entrée en formation au DE seul (dossier du candidat, épreuves écrites, résultats au concours d'entrée) est plus exigeant et doit généralement permettre une entrée directe en 2^e année de formation.

- DOUBLE DE

Les candidats ont la possibilité de se présenter dans 2 spécialités différentes pour poursuivre un cursus menant à l'obtention de 2 DE en 3 ans.

- PARCOURS DUMI et DE

Suite à la réussite au concours d'entrée au pôle Aliénor et selon les préconisations du jury, les étudiants ayant obtenu le DUMI aux CFMI de Poitiers ou de Tours peuvent voir leur parcours d'études raccourci.

3 - Validation des compétences et des connaissances acquises antérieurement

Pour tous les cursus, le pôle Aliénor a mis en place une procédure de validation des compétences et des connaissances acquises antérieurement.

- Cette procédure peut permettre de réduire la durée du parcours d'études.
- Les étudiants déjà titulaires d'une licence de musicologie sont dispensés de la partie universitaire du parcours et pourront voir la durée totale de leurs études (articulation DNSPM/DE) réduite.

2 – FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE

Les formations sont accessibles par la voie de la formation initiale ou par la voie de la formation professionnelle continue. Dans le premier cas, l'accès à la formation est subordonné à la réussite d'un concours d'entrée et dans le second cas, à la réussite d'un examen d'entrée.

La formation initiale concerne les personnes qui n'ont jamais interrompu leurs études alors que la formation professionnelle continue concerne les personnes qui ont fini un cycle d'études, qui sont entrées dans la vie active et qui souhaitent reprendre leurs études.

Une candidature peut nécessiter un entretien permettant, à travers l'étude du parcours, de déterminer si la candidature relève de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue.

Conditions d'admission au concours d'entrée en formation initiale (DNSPM / Licence, DE)

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP) **ou** d'un diplôme d'études musicales (DEM) dans la discipline principale **ou** pouvant justifier du suivi d'un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans la spécialité musique, dispensé par un établissement agréé à délivrer cette formation ;
- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- Pour la formation DNSPM/licence : être âgé de moins de 30 ans au 31 décembre 2024 (pas de limite d'âge pour la formation au DE seul ni pour les candidats en DNSPM de musiques traditionnelles, musique ancienne (orgue, chant, clavecin) et cordes (contrebasse). Pas de limite d'âge pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue.

COMMISSION DE RECEVABILITÉ

Les candidats qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus peuvent obtenir, après avis d'une commission de validation des candidatures, une dérogation de la direction de l'établissement leur permettant de se présenter au concours d'entrée.

Il est dans ce cas, particulièrement important d'indiquer avec précision et de justifier tous les éléments concernant la formation et les expériences du candidat.

NB : Des aménagements de la formation sont prévus pour les jeunes élèves titulaires d'un DNOP ou d'un DEM et n'ayant pas terminé leurs études au lycée.

PARCOURSUP

Les formations de 1^{er} cycle du pôle Aliénor sont référencées sur la plateforme Parcoursup mais le candidat ne s'inscrit pas au concours via Parcoursup. Le candidat ne signale pas non plus son souhait d'entrer au pôle Aliénor sur Parcoursup (**sauf les candidats en cuivres et en percussions**).

Les candidats admis après avoir réussi le concours d'entrée devront fournir un certificat de désinscription à tous leurs vœux de Parcoursup ou un certificat de non-inscription à Parcoursup.

Cas particuliers des candidats en cuivres et en percussions: les candidats qui n'ont pas de licence de musicologie devront s'inscrire et formuler un vœu sur Parcoursup entre le 17 janvier et le 14 mars 2024 pour la partie dispensée par l'université de Tours (licence de musicologie, parcours DNSPM). Les candidats en cours de licence à l'université de Tours ou dans une autre université devront également faire cette démarche.

DEMANDE DE BOURSE

Les candidats qui souhaitent faire une demande de bourse et/ou logement doivent le faire en ligne **avant le 31 mai 2024** via le site suivant : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Nota Bene : Cette demande est formulée par l'intermédiaire du dossier social étudiant (DSE) et doit être faite avant même d'avoir le résultat de vos examens. Il est possible en effet de formuler plusieurs vœux. Pour une demande au titre du pôle Aliénor -> choisir l'Académie de Poitiers -> cocher « Formation école arts et archi (DNAT) » -> cliquer sur l'établissement pôle Aliénor.

Conditions d'admission à l'examen d'entrée en formation continue (DNSPM/licence, DE)

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidats répondant OUI à l'une des questions 2, 3, 4, 5 ou 6 de la rubrique **Emploi** du dossier de candidature et pouvant justifier de cette réponse.

Les admissions seront prononcées en fonction des capacités d'accueil des étudiants – stagiaires fixées par l'établissement.

Dans certains cas, une candidature peut nécessiter un entretien permettant, à travers l'étude du parcours, de déterminer si la candidature relève de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue.

Afin d'examiner ces cas et les modalités d'entrée, les candidats pouvant relever de la formation continue sont invités à prendre contact avec le pôle Aliénor avant le 1^{er} avril 2024.

L'entrée en formation est conditionnée à l'acceptation par le candidat du coût indiqué.

3 – CANDIDATS ÉTRANGERS

International applicants / Candidats étrangers

Whether you are applying to DNSPM-licence or master, application procedures are different according to your nationality, your country of residence or the studies you are applying for. [Check the website of higher education and research ministry.](#)

Depending on your profile, you will have to fill a green or white form: you will indicate university of Tours or university of Poitiers, depending on your study field. (see page 1).

If you have a music Bachelor, please contact pôle Aliénor. Candidates to the diplôme d'Etat only are not concerned by this procedure.

CAUTION: this procedure must be done by the 15th of December 2023.

Si vous vous inscrivez en DNSPM-licence ou master, les conditions d'admissions sont différentes selon votre nationalité, votre pays de résidence et la nature des études visées. [Consultez la page du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.](#)

Selon votre profil, vous devrez remplir un dossier vert ou un dossier blanc : vous devrez indiquer l'université de Tours ou l'université de Poitiers selon votre département d'études (cf page 1).

Si vous êtes titulaire d'un Bachelor en musique, contactez le pôle Aliénor. Les candidats en DE seul ne sont pas concernés par cette procédure.

ATTENTION : cette procédure doit être réalisée avant le 15 décembre 2023.

To apply to the entrance examination at the pôle Aliénor, the admission process is the same as for French applicants.

Pour l'inscription au concours d'entrée, les candidats étrangers doivent effectuer la même procédure d'inscription que les candidats français.

1 - APPLICATION REQUIREMENTS / INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE

To apply to the entrance examination, you need a certificate of 2 diplomas equivalent to French diplomas:

- Baccalauréat: general pre-college study in your country
- DEM ou DNOP ou suivi de classes préparatoires à l'enseignement supérieur : Pre-college certificate/diploma in music/preparatory classes for higher music education

Pour s'inscrire au concours d'entrée, les candidats doivent pouvoir justifier de diplômes équivalents aux 2 conditions ci-dessus.

The admission commission will check all the application forms and can decide to refuse some of them.

Les dossiers de candidature sont examinés lors d'une commission de recevabilité qui peut être amenée à refuser la candidature.

2 - LANGUAGE REQUIREMENTS / MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

The French language is used in all courses at the pôle Aliénor and at the University, as well as during the entrance examination.

Therefore, knowledge of French language is mandatory for all applicants: all applicants coming from non-French-speaking countries must give a certificate of their level in French language.

Les formations sont dispensées uniquement en français.

Les candidats non ressortissants d'États francophones, non titulaires d'un baccalauréat francophone ou non titulaires d'une première année d'études supérieures francophones, doivent fournir une attestation de niveau de langue française avec le dossier de candidature.

Required language levels / Niveaux attendus

The French language certificate is used to check the ability of the applicant to follow the programme. The expected levels below are different, according to the programmes.

L'attestation de niveau de langue française permet de déterminer la capacité du candidat à suivre les formations. Les niveaux attendus sont différents selon les formations.

o **Cursus menant au DNSPM : Level B1 / niveau au moins égal à B1**

Students who don't have the required level in September can follow extra French language classes during their first year. In any case, language classes are the responsibility of the student, and will not be financed by the pôle Aliénor or the University. In case their language level is insufficient at the end of the 1st year, the continuation of the course might be re-considered.

Les étudiants qui rencontreraient des difficultés dans la maîtrise de la langue française pourront bénéficier au cours de leur première année d'études d'un aménagement de scolarité afin de suivre, hors du pôle Aliénor, à leurs frais, une session d'apprentissage du français. Si, à l'issue de cette première année, leur niveau en langue française est insuffisant, la poursuite de leur scolarité pourra être remise en cause.

o **Cursus menant au diplôme d'État de professeur (DE) : Level C1 / niveau au moins égal à C1**

For the pedagogical programme (diplôme d'État), the level B2 is mandatory at the beginning of the study (September).

Les étudiants ne pouvant attester du niveau requis le 15 septembre 2024 ne pourront pas être admis dans la formation.

3 - VALIDATION OF STUDY PERIODS / VALIDATIONS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES

If you have diplomas from your country, or/and Higher Education studies, you need an attestation to certify the equivalence.

Contact the centre ENIC-NARIC France:

<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>

Si vous êtes titulaire de diplômes supérieurs en musique, vous devez fournir une attestation de comparabilité de ces diplômes. Cette attestation doit être demandée au centre ENIC-NARIC France.

In any case, please contact the pôle Aliénor before sending your application form.

Prendre contact avec le pôle Aliénor dans tous les cas avant d'envoyer votre dossier de candidature.

4 - DIGITAL ENTRANCE EXAM / ÉPREUVE À DISTANCE

The foreign applicants living abroad can ask for a digital audition.

The digital entrance exam has 2 or 3 parts:

- YouTube recordings
- Online session with the committee
- Written test (only for candidates to the pedagogical programme (DE))

Les candidats résidant à l'étranger ont la possibilité de demander à passer le concours à distance.

Ce concours à distance se compose de 2 ou 3 parties :

- Vidéos YouTube
- Session en ligne avec le jury
- Examen écrit (seulement pour les candidats qui souhaitent commencer la formation au DE dès septembre 2024)

A. Written test only for candidates to the pedagogical programme/ Épreuve écrite (entrée en DE)

The candidates who want to integrate the pedagogical programme in September 2024 must realize a written test at home before the entrance exam. The dead-line to send the written test is the **30th of March 2024**. The details of this tests are in the document "[Epreuves_concours2024](#)".

Les candidats qui se présentent à la formation au diplôme d'État seul dès septembre 2024 passent une épreuve écrite à réaliser chez eux. Les travaux devront être envoyés le **30 mars 2024** au plus tard. Les détails de ces tests se trouvent dans le document « [Epreuves_concours2024](#) ».

B. YouTube recordings / Vidéos YouTube

1. Your recordings must be on YouTube. You have to send the URL link at the date that will be given to you. If we don't receive the files before this date, your application will be cancelled.

Vos vidéos doivent être accessibles sur YouTube en non répertorié. Vous devez envoyer le lien URL à la date précisée sur la convocation. Sinon, votre candidature sera annulée.

2. The recordings should be dated, recent, of good quality and live.

Les vidéos doivent être datées, récentes et de bonne qualité.

3. The videos should fit to the program requirements (cf. document "[Epreuves_concours2024](#)").

Elles doivent correspondre au programme demandé (cf. document "[Epreuves_concours2024](#)").

4. You should be recognizable while playing/singing.

Vous devez être identifiable/reconnaisable lorsque que vous jouez/chantez.

5. Cut and paste in the recording is not allowed.

La vidéo ne doit comprendre aucun montage.

C. Online session with the committee / Session en ligne avec le jury

1. You will receive a notification by email with a date and time. At that appointment, you should be in an empty room in front of a camera (this can be a laptop).

Vous recevrez une convocation par courriel, avec une date et un horaire. Lors de cette épreuve, vous devrez être face à la caméra dans une pièce vide.

2. 15 to 30 minutes before this appointment, you will receive the subject of the « complementary exam » (according to the study field), in order for you to prepare it in the same conditions as the other candidates.

15 à 30 minutes avant cet horaire, vous recevrez l'épreuve complémentaire par e-mail (différente selon les domaines), afin de pouvoir la préparer dans des conditions équivalentes à celles des autres candidats.

3. The committee will listen to your recording and will then welcome you for a 20-25 minutes interview.

Le jury écouterait cette épreuve, puis fera avec vous un entretien de 20 à 25 minutes.

4 - ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour tous les candidats, le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard le 23 février 2024** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier adressé après cette date ne sera pas pris en compte.

Convocation des candidats admissibles : **au plus tard le 22 mars 2024 par courriel**.

Le formulaire est à remplir informatiquement et à renvoyer imprimé par la poste.

Le dossier ne sera considéré comme recevable que si ce formulaire et l'ensemble des documents demandés sont intégralement renseignés et expédiés avant la date indiquée.

Nota Bene : les candidats présentant le concours simultanément dans 2 domaines d'études différents (exemples : DNSPM/DE piano + DE accompagnement ; DE jazz + DE MAA ; etc.) doivent remplir deux dossiers et joindre :

- 2 programmes distincts pour les épreuves musicales
- 2 chèques de 60€ pour frais de dossier

Pièces à joindre au dossier par voie postale

- Une lettre de motivation exposant vos motivations et vos objectifs personnels ;
- Un curriculum vitae complet à jour ;
- Le cas échéant, une photocopie de votre carte de séjour ;
- La photocopie du baccalauréat ou équivalent ;
- La photocopie du DNOP, DEM, 1^{er} prix, médaille d'or, de l'attestation du suivi de l'enseignement préparant l'entrée en enseignement supérieur musique, des diplômes universitaires et de l'enseignement supérieur musique ;
- Un justificatif de votre dernière inscription dans un établissement d'études musicales spécialisées (enseignement initial en conservatoire ou équivalent), et supérieures (université de musique, pôle d'enseignement supérieur, autre) ;
- Pour les candidats encore inscrits DNOP ou DEM ou en classes préparatoires, un justificatif précisant que vous présentez le DNOP ou les UV composant le DEM ou un justificatif précisant le suivi des classes préparatoires avant la fin de l'année scolaire en cours ;
- Si vous demandez un accompagnateur du pôle Aliénor : vous devez impérativement joindre les partitions des œuvres accompagnées ainsi qu'un chèque de caution de 70€ (voir ci-dessus). Votre nom doit figurer sur chacune de vos partitions reliées séparément ;
- Un chèque de 60€ à l'ordre du pôle Aliénor pour frais de dossier, qui sera encaissé et non restitué en cas de désistement ;
- Une attestation de niveau de langue pour les étudiants étrangers.

5 – CONTENU ET CALENDRIER DES ÉPREUVES

Pour tous les domaines, les épreuves auront lieu à Poitiers (sauf pour les percussions à Tours) en présentiel entre le 15 et le 30 avril 2024.

Le planning des épreuves selon les domaines d'études sera communiqué sur le site internet courant janvier.

Le contenu des épreuves, les critères d'évaluation et les coefficients sont à retrouver dans le document « Epreuves concours2024 ».